

Morges, le 18 août 2020

ARASMAC

AAS · AFJ · AJEMA · CRD · CSR

CONSEIL INTERCOMMUNAL

**Aux Municipalités des
62 Communes de la région
Morges-Aubonne-Cossonay**

Mesdames, Messieurs les syndics,
Mesdames et Messieurs les délégués du Conseil intercommunal,

Les délégués ARASMAC des communes sont convoqués en séance ordinaire du Conseil intercommunal

**Jeudi 24 septembre 2020 à 19h00,
à la grande salle (salle du Conseil) de Tolochenaz**

Ordre du jour :

1. Signature de la liste des présences,
2. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC,
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2019,
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 février 2020, réseau AJEMA,
5. Adoption du préavis N° 3/09.2020 : Comptes et rapport de gestion de l'exercice 2019,
6. Préavis N° 4/09.2020 : Budget de l'exercice 2021,
7. Elections statutaires (Président, Vice-Président, Scrutateurs),
8. Communications du Bureau,
9. Communications du Comité de direction ARASMAC,
 - N° 1.06.2020 « Extension de places d'accueil au sein du Réseau AJEMA – UAPE « La Parent'aise » à Echandens et UAPE « L'Ecureuil Malin » à Etoy, (Communication initialement préparée pour la séance annulée du 11 juin 2020),
 - N° 4.09.2020 « Fusion – Commune de Hautemorges »,
 - N° 5.09.2020 « Extension de 15 places d'accueil au sein du Réseau AJEMA – UAPE « Marais'Cré » à Gimel.
10. Divers et propositions (date et lieu de la prochaine séance).

Le préavis qui sera traité lors de cette séance sera transmis prochainement par courriel à toutes les communes.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède et au plaisir de vous rencontrer à cette occasion, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les syndics, Mesdames, Messieurs les délégués, à l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom du Conseil intercommunal

Le Président :


Andreas Sutter

Le Secrétaire :


Emile Favre

Annexes : p.v. de la séance du 26 septembre 2019

p.v. de la séance du 6 février 2020, réseau AJEMA

Communications du CODIR – Rapport 2019 – Préavis 3/09 et 4/09.2020